

LE RÉPUBLICAIN



Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 la ligne
 Réclamations..... 4 fr.
 Annonces anglaises..... 5 fr.
 Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	5 fr.
Six mois	10 fr.
Un an	18 fr.

Lyon et départements limitrophes.....
 Autres départements.....
 Etranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

BOURSE DE PARIS

Du 2 novembre 1881

50 francs	84 95	Crédit mobilier	720
100 francs	169 90	Crédit Lyonnais	860
500 francs	849 50	Mobilier espagnol	835
1000 francs	1699 00	Union générale	2480
500 francs	849 50	Foncière Lyonnaise	718
1000 francs	1699 00	Autrichienne	580
500 francs	849 50	Lombards	310
1000 francs	1699 00	Sarragosse	580
500 francs	849 50	Nord-Espagne	695
1000 francs	1699 00	Transatlantique	3875
500 francs	849 50	Général	1700
1000 francs	1699 00	Général	715
500 francs	849 50	Général	99
1000 francs	1699 00	Général	718
500 francs	849 50	Général	285
1000 francs	1699 00	Général	285

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

TEL SPÉCIAL DE « RÉPUBLICAIN DE RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 2 novembre.

LE PROCHAIN MINISTÈRE

On est à peu près certain que les principaux collaborateurs de M. Gambetta seront MM. Léon Say et Challemeil-Lacour.
 On suppose que le nouveau cabinet sera connu dès jeudi soir; mais les ministres actuels resteront en fonctions jusqu'après l'interpellation dont la discussion aura lieu probablement lundi et mardi prochain. Il est possible que M. Gambetta interviendra dans le débat et qu'il profite de l'occasion pour exposer sommairement son programme de gouvernement. L'incident ferait ainsi dériver la crise et le cabinet Ferry se retirerait avec un bill d'indemnité.

LE BUREAU DES CHAMBRES

On porterait pour la présidence du Sénat M. Le Royer, et pour la Chambre M. Brisson, avec MM. Devès et Spuller pour vice-présidents.
 Tous ces changements de personnes sont l'objet d'obscures négociations dans ces deux Chambres.

RÉUNION DE L'EXTRÊME GAUCHE

A part le petit nombre de députés qui sont venus assister à la réunion de l'extrême gauche, il n'y a eu presque personne au Palais-Bourbon.
 L'extrême gauche s'est réunie à 2 heures, sous la présidence de M. Louis Blanc.
 Elle a examiné la question de savoir si le groupe serait ouvert ou fermé, arrêté la formule d'interpellation à adresser au ministre, examiné la proposition

tion Barodet sur la révision de la Constitution et le classement des programmes des députés.
 La réunion a décidé de proposer M. Georges Pérria comme vice-président, et MM. Brousse et Dutailly comme secrétaires.
 Aucune résolution n'a été prise pour savoir si le groupe serait ouvert ou fermé.
 La proposition de M. Clovis Hugues a été combattue par M. Clémenceau, comme parlementairement impraticable. Il a conclu à ce qu'une enquête ait lieu.

L'INTERPELLATION NAQUET

M. Naquet déposera son interpellation sur la politique générale aussitôt après la constitution du bureau définitif de la Chambre.
 Il déposera également sa proposition sur le divorce.

PROPOSITION BALLUE

M. Ballue, député de Lyon, a pris l'initiative d'une demande d'enquête parlementaire sur les événements de Tunisie.
 Cette proposition a réuni déjà plusieurs signatures, notamment celle de M. Madier-Montjau.

PROPOSITIONS DE L'ANCIENNE CHAMBRE

Vous savez qu'une question de légalité a été soulevée comme conséquence de la procédure parlementaire que j'ai déjà eu l'occasion de vous signaler.
 Comme je vous l'ai annoncé, le Sénat a été appelé à décider s'il resterait saisi des propositions émises de l'ancienne Chambre des députés et sur lesquelles ses propres commissions avaient fait des rapports avant la disparition de celle-ci. Le Sénat a décidé vendredi dernier qu'il resterait saisi de ces projets et qu'il les discuterait complètement.
 En cet état, le gouvernement a été amené à examiner s'il devrait promulguer comme lois définitives celles des propositions de l'ancienne Chambre que le Sénat aurait adoptées sans les modifier. Nous croyons savoir que le gouvernement s'est prononcé pour l'affirmative.
 La première application de cette décision va avoir lieu demain ou après-demain, à propos de la loi sur les cimetières qui a abrogé les distinctions de cultes dans les sépultures.
 On sait que le Sénat a voté samedi cette proposition dans les termes où l'ancienne Chambre l'avait adoptée. Le gouvernement va promulguer cette loi qui deviendra ainsi exécutoire dans quelques jours.
 La même mesure sera appliquée à toutes les autres propositions de l'ancienne Chambre qui sont dans le même cas.

LES VALIDATIONS

94 élections ont été validées par la Chambre dans la séance du 31. Ce chiffre porte le total des élections vérifiées à 470. La Chambre n'a plus à exa-

miner que 87 élections, parmi lesquelles on en compte une quarantaine non contestées.
 Ces élections ne seront vérifiées qu'après la constitution du bureau définitif.
 Comme elle ne siège ni aujourd'hui ni demain, elle a fixé à jeudi prochain, ainsi que nous l'avions fait prévoir, les élections des membres de son bureau.
 Il y a actuellement 51 départements dont les députés ont vu leurs élections validées par la Chambre.
 Il reste seulement 35 départements dont la députation n'est pas entièrement validée. Ces départements sont :

Ain, Aisne, Basses-Alpes, Ardennes, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corse, Côtes-du-Nord, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Loire, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne, Haute Vienne.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris 2 novembre.

Le *Télégraphe* estime que le gouvernement doit protéger le travail national et empêcher l'invasion des productions étrangères.
 Le *National* dit que les ministres actuels ne doivent pas entrer dans le nouveau ministère.
 La *France* dit que M. Gambetta doit négliger les questions de personnes et s'occuper des intérêts du pays.
 Le *Paris* dit que M. Gambetta exposera son programme aux Chambres et non à la réunion des gauches.
 Le *Temps* pense que la Chambre sera désormais divisée en deux parties : la majorité et l'opposition.
 La *Marseillaise* dit que la Chambre sera seulement la commission consultative du dictateur Gambetta.
 La *Liberté* juge la réunion des gauches correcte et utile pour la fusion des partis et la consultation d'une majorité.
 La *Gazette de France* dit que M. Gambetta va établir la dictature et que les conservateurs doivent organiser la résistance sous peine de destruction.
 L'*Union* dit que le devoir du parti monarchique est de faire de l'opposition à la forme de gouvernement.
 Le *Pays* dit que M. Gambetta prendra le pouvoir malgré lui et contraint par les événements.

La Politique Italienne

Vienne, 1^{er} novembre. — Un rédacteur du *Tagblatt*, de Vienne a eu une entrevue le 30 octobre, avec M. Mancini, le ministre qui a accompagné le roi Humbert en Autriche.

M. Mancini a déclaré en termes formels que la politique italienne n'avait aucune arrière-pensée hostile contre la France. L'Italie ne poursuit qu'un but de paix général.
 Comme preuve de bonnes relations entre les cabinets de Paris et de Rome, M. Mancini fait valoir la prolongation pour trois mois du traité de commerce, ce qui permettra d'écartier les principaux obstacles et d'aboutir à un nouveau traité.
 M. Mancini espère même que les signatures définitives pourront étre échangées la semaine prochaine.

L'impression en Autriche est que le voyage du roi Humbert, accompagné de la reine Marguerite, répond surtout au désir du monarque italien de rassurer l'Europe contre les agissements du parti des *irredenti*. L'Italie comprend le danger des aventures quelles qu'elles soient.
 Berlin, 2 novembre. — La *Post* dit que les intérêts dynastiques, sérieusement menacés en Italie, ont seuls décidé le roi Humbert à aller à Vienne, mais que cette démarche sera favorable à la situation intérieure et extérieure de l'Italie qu'à condition de renoncer, non-seulement aux aspirations irrédentistes, mais encore à toute idée hostile à la France.
 Rome, 2 novembre. — Il y a peu de temps le gouvernement italien s'est décidé à restituer à François II la dot de sa mère, qui était une princesse de Savoie. Il s'agissait d'un demi-million, et la légitimité de sa créance était incontestable. Il paraît même que cette restitution a été l'un des préliminaires de rapprochement entre l'Autriche et l'Italie. Aujourd'hui, François II réclame 30 millions. Cette somme était l'encaisse de la liste civile au moment où le roi s'éloigna de Naples, et Garibaldi mit la main sur ce trésor.
 Quel que soit son désir d'être agréable à l'impératrice d'Autriche, sœur de la reine de Naples, il est peu probable que le gouvernement italien écoute cette réclamation.

Les premiers traités de commerce et de navigation ont été signés hier, lundi, au ministère des affaires étrangères, entre la France et la Belgique. Les commissaires des deux pays se sont réunis, pour la dernière fois, à onze heures et demie, afin d'entendre la lecture du procès-verbal de la première séance et d'approuver définitivement le texte des nouveaux tarifs conventionnels belge et français. La séance avait lieu dans la galerie des fêtes du palais du quai d'Orsay.
 A midi, le ministre des affaires étrangères, accompagné de M. Mollard, ministre plénipotentiaire et directeur du protocole, est entré dans la salle des conférences. Le traité de commerce, le traité de navigation, la convention littéraire, ont été apportés, en double exemplaire, et successivement présentés à la signature des plénipotentiaires.
 Ont signé, pour la France :
 M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affai-

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Les premiers traités de commerce et de navigation ont été signés hier, lundi, au ministère des affaires étrangères, entre la France et la Belgique. Les commissaires des deux pays se sont réunis, pour la dernière fois, à onze heures et demie, afin d'entendre la lecture du procès-verbal de la première séance et d'approuver définitivement le texte des nouveaux tarifs conventionnels belge et français. La séance avait lieu dans la galerie des fêtes du palais du quai d'Orsay.
 A midi, le ministre des affaires étrangères, accompagné de M. Mollard, ministre plénipotentiaire et directeur du protocole, est entré dans la salle des conférences. Le traité de commerce, le traité de navigation, la convention littéraire, ont été apportés, en double exemplaire, et successivement présentés à la signature des plénipotentiaires.
 Ont signé, pour la France :
 M. Barthélemy Saint-Hilaire, ministre des affai-

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 104

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

— Je m'en suis assuré il y a pas un mois. Un hasard ! J'en ai délayé une pincée dans une jatte de lait, que j'ai présentée à un chien de forte taille. A la deuxième lampée, il roula foudroyé.
 Saisie d'une indicible horreur, Mlle de Sauvebourg se jeta violemment en arrière.
 — Horrible !... balbutia-t-elle horrible !
 Un imperceptible sourire glissa sur les lèvres minces du « Président ».
 — Pourquoi, horrible ? Ce chien avait été mordu, il pouvait devenir enragé, me mordre, et j'expirais dans les plus affreuses souffrances. N'est-ce pas un cas de légitime défense ? Restons dans l'espèce. Plus dangereux que le chien, un homme s'apprête à t'assassiner moralement... je le supprime. Sais-je coupable ? La loi dit oui et me condamne, mais ma conscience m'absout. Mieux vaut tuer le diable...
 La main de Mlle Diane, violemment appliquée sur la bouche du « Président », arrêta brusquement l'exposé de ces monstrueuses théories.
 — Écoutez ! fit-elle.
 On entendit dans l'escalier un pas pesant.
 — Norbert !...

— Impossible ! Est-ce que son père...
 — C'est lui ! répéta Mlle de Sauvebourg.
 Et, arrachant des mains de Dauman le flacon de verre noir, elle le glissa dans l'ouverture de son corsage.
 Mlle de Sauvebourg avait eu un éclair de seconde vue.
 Si invraisemblable que cela dût sembler, ce pas lourd et mal assuré qui ébranlait l'escalier, c'était bien celui de Norbert.
 Il parut, et sa vue arracha au « Président » et à Mlle Diane un même cri d'effroi.
 Tout en lui trahissait quelque épouvantable catastrophe, tout : sa démarche automatique, ses yeux hagards, le sang mal essuyé qui couvrait son visage.
 Dauman eut comme l'idée d'un crime.
 — Vous êtes blessé, monsieur le marquis ? demanda-t-il.
 — Oui... mon père m'a frappé.
 — Comment, c'est lui qui...
 — C'est lui.
 Mlle Diane, elle aussi, avait cru à quelque chose de pis ; elle tremblait comme la feuille en s'approchant de Norbert.
 — Permettez, disait-elle, que j'examine votre blessure... elle lui prenait la tête entre ses mains, et se haussait pour mieux voir. — C'est là, n'est-ce pas ? Tous les cheveux, au-dessus de la tempe, sont collés ensemble. Grand Dieu !... Un pouce plus bas !... Président, si on allait quérir un médecin ? Donnez-moi toujours un peu d'eau fraîche et un morceau de toile...
 Mais, malgré sa résistance, Norbert se dégagea et la repoussa...
 — Nous nous occuperons de cette niaiserie plus tard, interrompit-il de ce ton tranchant et dur que donne aux hommes le péril bravé ou une grande résolution prise. J'ai évité le coup, un coup formi-

dable, qui devait me coucher. Sans un mouvement instinctif, j'étais assommé sur place, par mon père...
 — Par le duc ? Pourquoi ?... Que s'est-il passé ?
 — Il vous a offensé, Diane, il a osé venir me le dire... s'en vanter... à moi ! par le saint nom de Dieu ! me prend-t-il donc pour un bataré ! Ne sait-il pas que le sang de mes veines est le sien, le sang des Champdoce ! A ses lâches insultes, j'ai répondu par des menaces, il a frappé...
 Mlle de Sauvebourg fondait en larmes.
 — Et c'est moi, balbutiait-elle, c'est moi qui suis cause...
 — Vous !... Vous lui avez peut-être sauvé la vie. Sans vous, Diane, j'aurais châtié ce suprême outrage. Me frapper de son bâton, moi, comme un laquais !... Votre souvenir m'a arrêté... j'ai fui, et jamais plus je ne passerai le seuil du château. On parle de la malédiction des pères, celle des fils doit aussi porter malheur. Mais le duc de Champdoce n'est plus mon père, je ne le connais plus... je veux l'oublier ! ou plutôt, non... je veux me souvenir pour haïr et pour me venger.
 De sa vie, maître Dauman n'avait éprouvé une joie si pleine et si grande. Tous ses excrécables instincts s'épanouissaient délicieusement.
 Certes, il avait été puissamment servi par les circonstances, mais enfin il pouvait s'enorgueillir d'avoir, par ses savantes combinaisons, préparé et hâté la dernière crise, maintenant imminente.
 Le moment lui parut venu de prendre la parole.
 — Enfin, monsieur le marquis, commença-t-il, à quelque chose malheur est bon ! Votre père a enfin commis une imprudence qui va lui coûter cher... Ah ! monsieur le duc, pour un homme adroit, quel pas de clerc !... Nous vous tenons...
 — Que voulez-vous dire ?
 — Simplement qu'il dépend de nous de secouer

dès demain le joug paternel. Enfin, nous possédons les éléments d'une plainte !... Nous avons séquestration, menaces, violences avec l'aide de tiers, sévices graves, coups et blessures ayant mis la vie en péril... toutes les herbes de la Saint-Jean, quoi ! Un médecin va venir, qui constatera l'état de la tête et fera un rapport que nous conserverons.
 Les faits sont-ils niables ? Non. Nous produirons quantité de témoins. Pour ce qui est de la blessure, messieurs de la cour en peuvent distinguer l'effreuse écatrice... Pour commencer nous introduirons un référé, à l'effet de voir dire que nous ne serons pas réintégré au domicile paternel.
 En même temps, requête : « Attendu que le duc de Champdoce prétend violenter nos sentiments les plus légitimes et les plus respectables, nous supplions humblement M. le président, etc., etc... » comme il est au modèle 7 du formulaire... Ensuite, jugement qui nous émancipe ou qui du moins...
 — Assez interrompit Norbert. Ce jugement me donnera-t-il le droit d'épouser qui bon me semble sans le consentement de M. de Champdoce ?
 Maître Dauman hésita : Dans son opinion vu les circonstances et l'état mental du duc, Norbert pouvait arriver à obtenir de la justice l'autorisation de contracter une alliance honorable... Seulement, le dire c'était conseiller la patience.
 Il répondit donc hardiment :
 — Non monsieur le marquis.
 — Alors pas de plainte ! Les Champdoce ont toujours lavé leur linge sale en famille, je ferai de même.
 Le ton ferme de Norbert ne laissait pas que de surprendre le « Président ».
 — Si j'osais, commença-t-il, donner un conseil à monsieur le marquis...
 — Un conseil ? Non. Mon parti est pris ; mais j'ai besoin d'un service. Il me faudrait avant vingt-quatre heures, une grosse somme, une vingtaine de mille francs.

es étrangères, M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, M. le comte de Choiseul, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ; Pour la Belgique, M. le baron Beyens, ministre plénipotentiaire à Paris, M. le baron Lambertmont ; M. Kindt et M. Defaëz, commissaires belges. Etait, en outre, présents : les commissaires français, MM. Ambaud, Marie, Mariani, Ramont, et MM. Bruwaert et Maurouard, secrétaires de la commission du traité. Le traité de commerce contient environ quarante articles. Il aura une durée de dix ans et expirera le 1^{er} février 1892. Une stipulation porte qu'il devra être ratifié avant le 1^{er} février prochain. Les documents les plus importants et qui résument surtout les travaux de la commission du traité sont les deux tarifs conventionnels qui accompagnent cet acte international. Le tarif A, qui contient les taxes accordées aux produits belges à leur entrée en France, embrasse plus de 300 articles, sur 76 que contient le tarif général. Le tarif B, qui est offert par la Belgique aux produits français, est également très étendu. Ces documents seront, sans doute, prochainement déposés sur le bureau des Chambres.

Le Traité Anglo-Français

On télégraphie d'Oldham (Angleterre), 31 octobre : L'association des fileteurs a adopté une résolution déclarant qu'il vaut mieux n'avoir aucun traité avec la France que d'en avoir un qui soit basé sur les propositions actuelles de la commission française.

On télégraphie de Manchester, 31 octobre :

La chambre de commerce vient de tenir une réunion très importante. Le président a déclaré qu'il était impossible de connaître les véritables intentions de la France. Si la France désire un traité raisonnable, elle pouvait prendre en considération les conditions du traité de Cobden, décider une réduction des droits et exclure virtuellement certaines catégories de marchandises.

Quelques personnes peuvent se montrer satisfaites du traité de 1860, mais le président croit que les commissaires anglais ne consentiront probablement pas à une pareille proposition.

Après ces paroles du président, une résolution est proposée pour inviter les commissaires à n'accepter aucun traité qui n'offrirait pas à l'Angleterre des avantages raisonnables pour son commerce d'exportation avec la France.

Sur la demande du président, cette résolution est retirée.

EN AFRIQUE

A Kairouan

Tunis, 2 novembre. — On a fusillé ce matin quatre courriers indigènes convaincus d'avoir livré les dépêches officielles aux insurgés, au lieu de les porter à destination. Ces coquins sont revenus au camp avec leurs vêtements entièrement déchirés. Ils ont dit avoir été arrêtés et dépouillés ; mais ils avaient conservé leurs armes, ce qui a inspiré de la défiance. Après un interrogatoire bien conduit, ils ont avoué la vérité et ils ont subi un châtement mérité qui a produit une profonde impression sur leurs coreligionnaires.

Une partie de la brigade Sabattier a défilé ce matin à huit heures. En tête marchaient les chasseurs d'Afrique, suivis du général Sabattier, de l'état-major, puis des zouaves, clairons sonnans, du 28^e bataillon de chasseurs, d'une batterie de campagne, d'un bataillon du 6^e de ligne, du général de Saint-Jean, du 7^e régiment de chasseurs à cheval, d'un escadron de hussards. Les habitants formaient une haie compacte sur le passage des troupes, qui sont entrées par la porte principale, voisine de la Kasbah et sont ressorties de l'autre côté de la ville par la porte de Sousse, pour regagner le camp, qui est à un kilomètre de la ville, sur la face ouest.

L'avant-garde de la colonne Forgemol est arrivée à une heure. Le général lui-même confère en ce moment avec le général Saussier. Il est à peu près certain que toutes les troupes séjourneront assez longtemps ici. Dans la journée, le commandant de l'artillerie a étudié la ville, pour choisir l'emplacement des trois batteries qui seront établies à l'extérieur et de

l'intendance, des services administratifs et des magasins d'approvisionnement.

Le gouverneur de la ville, Mohamed-el-Mrabeh, se prêtre de fort mauvaise grâce à toutes ces combinaisons. Sa sympathie pour les tribus insurgées est de notoriété publique. On parle de nommer gouverneur le général Etienne, ce qui nous délivrerait d'un fanatique qui pourrait devenir dangereux.

Suivant l'appréciation des indigènes algériens habitants de Kairouan, le nombre des Zias, des Ouleds-Saïd, etc., qui entourent la ville avant l'arrivée des Français, s'élevait à six ou sept mille. On ne croit pas qu'ils se soient beaucoup éloignés.

Le camp devant Kairouan

L'installation du camp français près de Kairouan s'est faite dans de bonnes conditions.

Envoi de munitions

Alger, 2 novembre. — L'Abd-el-Kader est parti à destination de Bône, emportant des caisses de poudre et de nombreuses munitions.

Nouvelles d'Algérie

Alger, 2 novembre. — On annonce qu'une nouvelle colonne, en formation à Biskra, partira prochainement pour le Souf.

— On dit que les Chambaa se disposeraient à tenter sur notre territoire un hardi coup de main. Nos tribus soumisses se sont rapprochées de nos colonnes d'observation pour s'appuyer sur elles en cas d'attaque.

Alger, 2 novembre. — La température s'est subitement refroidie : on annonce que la neige est tombée en abondance sur les hauts plateaux de Djella, Afflou et Fren dah.

LA FÊTE DES MORTS A PARIS

Paris, 2 novembre.

Aujourd'hui comme hier, fête de la Toussaint, les visiteurs se sont pressés dans les nombreuses nécropoles de la capitale. Le peuple de Paris conserve pieusement le culte des morts et chaque année se renouvelle à cette date commémorative du 2 novembre, le même spectacle attendrissant.

Au cimetière Montmartre, Baudin et Cavaignac, ces deux grandes figures de notre histoire contemporaine, dont l'un fut légalement renversé et l'autre illégalement tué par le César d'aventure, auquel ils résistèrent avec leur patriotisme tout plein de sombres pressentiments. Non loin de ces soldats du Droit, repose une autre victime de nos discordes civiles. Gustave Chaudey, notre malheureux confrère fusillé par la Commune, et presque à ses côtés le vaillant publiciste qui, pendant un demi-siècle n'a cessé d'être debout sur la brèche, combattant le bon combat et terminant sa brillante carrière par une lutte à outrance contre les ennemis implacables de la République, — notre maître à jamais regretté, Emile de Girardin. Puis, Méry, Gozlan, Mürger, Théophile Gautier, pleiade de poètes et de littérateurs, dont l'esprit étincelant éclaira pendant bien des années le monde des lettres ; Offenbach, le maestro allemand qui a voulu vivre et mourir sur la terre de France, et a légué à nos jeunes générations les joyeux flots-sons de sa désoyante musique ; Samson, ce disciple de Talma, dont le talent égala presque celui du grand tragédien.

Au cimetière Montparnasse

Au cimetière Montparnasse, l'affluence des visiteurs est moindre. Pourtant, les tombes de Pierre Leroux, Edgard Quinet, Dumont-d'Urville, le malheureux amiral qui après avoir fait trois fois le tour du monde, au milieu de dangers de toute sorte, vint misérablement périr dans un accident de chemin de fer, sont très entourées. Très entourée aussi celle de Dussoubs, tombé comme Baudin pour la défense de nos libertés outragées ; et encore celles des infortunés Crocé-Spinelli et Sivel, morts dans une ascension célèbre, au milieu de l'espace infini, en voulant raver au ciel ses plus mystérieux secrets pour en enrichir la science.

Quant à Hégesippe Moreau, le poète des âmes sensibles, c'est après de longues recherches que nous fûmes par retrouver la pierre qui le recouvre, et dont l'inscription est presque complètement effacée. Pauvre poète !

Au Père-Lachaise

Mais c'est surtout au Père-Lachaise que grand est l'empressement des visiteurs. Le mausolée de M.

Thiers, l'illustre patriote, auquel nous devons le rachat anticipé de notre sol maculé par la botte germanique, et peut-être aussi le salut de la République menacée par la triple alliance de nos monarchies éphémères, est très visité ; il en est de même de celui de Ledru-Rollin, le père du suffrage universel. Près de cette sépulture se trouve celle d'Ernest Baroche et, en face, celle d'Alfred de Musset, dont le buste de marbre disparaît sous le branchage touffu du saule légendaire. Et puis viennent Dorian, Frédéric Soulié, Charles et François Hugo, Dupuytren, Raspail, Casimir Delavigne, le baron Taylor, Michelet, Balzac, l'immortel Balzac ! Edmond Adam, l'homme aux vertus civiques, dont la veuve a gardé les nobles traditions au service desquelles elle met chaque jour tous les trésors de son esprit et de son cœur.

En bien cherchant, on retrouve, non sans peine, la tombe de Béranger, ou plutôt celle de Manuel auprès de qui il repose ; et, à quelques pas, bien cachée sous l'herbe épaisse, le terre sous lequel sommeille Lisette, la Lisette du chansonnier. En allant d'un endroit à l'autre, nous saluons au passage quelques célébrités féminines : Aimée Desclée, Marie Boyer et Rachel, l'incomparable tragédienne dont la scène française gardera l'éternel souvenir. Voici enfin, pour finir, l'antique tombeau d'Héloïse et d'Abélard devant lequel la foule émue s'arrête, se remémorant la romanesque histoire des deux amants infortunés.

Informations

Paris, 2 novembre.

Le successeur de M. Albert Grévy

Il est toujours question du remplacement de M. Albert Grévy, comme gouverneur de l'Algérie ; parmi les noms appelés à recueillir cette succession, figure M. Constans, qui paraît avoir de grandes chances.

M. Etienne, député d'Oran, déploie la plus grande activité pour faire accorder ce dédommagement au ministre actuel de l'intérieur, dont on a dit à tort qu'il serait conservé dans le ministère Gambetta.

M. Gambetta à Ville-d'Avray

M. Gambetta a quitté Paris hier pour se rendre dans sa propriété de Ville-d'Avray ; il s'y trouve encore actuellement.

L'ex-impératrice en France

L'ex-impératrice Eugénie qui se trouvait à Paris depuis quelques jours, vient de partir pour l'Angleterre, accompagnée de M. Piétri.

Les monuments historiques

La commission des monuments historiques s'est réunie aujourd'hui au Trocadéro, sous la présidence de M. Antonin Proust.

Elle a décidé que quatre salles seraient ouvertes le 1^{er} janvier prochain, comprenant la sculpture française jusqu'au 16^e siècle.

Manifestation au Panthéon

A la suite du projet arrêté hier à la salle du Trocadéro, les libres-penseurs avaient organisé pour aujourd'hui à 2 heures, une manifestation au Panthéon en l'honneur de Voltaire et de Rousseau.

Les groupes formés sous la conduite de M. Clovis Hugues dans le jardin du Luxembourg, ont été prévenus par un inspecteur de police qu'un ordre supérieur interdisait la manifestation.

Les couronnes n'ont pas été déposées mais les manifestants sont allés individuellement au Panthéon. MM. Caubert et Cambon et deux officiers de paix étaient en permanence à la mairie du 5^e arrondissement.

Le congrès socialiste à Reims

Hier s'est ouvert à Reims un nouveau congrès socialiste. Il y avait quarante-cinq délégués des villes suivantes : Paris, Roubaix, Marseille, Lille, Saint-Etienne, Lyon, Troyes, Elbeuf, Montluçon, Moulins, Bourges, Roanne, Saint-Chamond, Angoulême, Tarare, Vienne, Grenoble, Alger. Le congrès, après s'être constitué, a décidé qu'il se diviserait en quatre commissions : la première, des rapports ; la deuxième, de l'organisation du parti ; la troisième, des grèves et de la statistique ; la quatrième, des résolutions.

L'élection de la Réunion

On connaît la réélection de M. de Mahy dans l'une des circonscriptions de la Réunion.

Voici le résultat définitif du scrutin de ballottage dans l'autre circonscription :

Votants : 7,516

M. Durieux de Vaulcomte, rép. ELU 3,376 voix
M. Dufour-Brunet, procureur général près la cour de Pondichéry, républicain 3,139 —
M. Naturel, membre du conseil général républicain-conservateur 901 —

Petites Nouvelles

— M. Saint-Chamond, payeur général de la Loire-Inférieure, n'a pas été mis en disponibilité, mais admis à la retraite, comme ayant trente-neuf ans de service.

— Le premier train à traverser le tunnel de Saint-Gothard hier 1^{er} novembre. Le trajet s'est fait en cinquante minutes.

— On assure que le pape est décidé à comprendre M. Lavigerie, archevêque d'Alger, parmi les nouveaux cardinaux qui seront prochainement nommés.

— On annonce l'arrivée prochaine à Paris de l'amiral turc Hobbard-Pacha.

Le célèbre commandant des flottes turques pendant la guerre de 1877 doit, dit-on, s'installer à Paris.

— On raconte que l'ex-ministre tunisien Mustapha-Pacha a acheté à Paris neuf immeubles.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mercredi 2 novembre 1889

3 0/0.....	84 90	Suez.....	2850
3 0/0 nouveau.....	84 67	Egypte.....	2700
5 0/0.....	116 32	Phénix espagnol.....	2700
Italie.....	88 70	Panama.....	2700
Turc.....	14 45	Lombards.....	2700
Extérieure.....	26 1/2	Rio.....	2700
Intérieure.....	» »	Alpine.....	2700
Nouveau.....	46 1/2	Foncier.....	2700
Chemins Ottom.....	47 25	Impériale.....	2700
Banque Ottom.....	715 »	id. nouv.....	2700
Union.....	2510 »	Crédit France.....	2700

Etranger

Autriche

Le voyage du roi d'Italie

Vienne, 2 novembre. — Au départ du roi Humbert et de la reine Marguerite, sa femme, la gare du Midi était voisée et décorée comme lors de l'arrivée de leurs Majestés italiennes.

Peu avant le départ des souverains, le duc Philippe de Saxe-Cobourg, l'archiduc Rénier et l'archiduchesse Marie-Caroline, son épouse, le comte de Wimpfen, ambassadeur d'Autriche à Rome ; le comte Wilczek, l'ambassadeur comte de Robliant et la comtesse son épouse, les ministres Depretis et Mancini, et de nombreux autres dignitaires s'étaient réunis à l'embarcadere.

Leurs Majestés ont été accompagnées à la gare par l'Empereur. Le roi Humbert portait l'uniforme de colonel du régiment autrichien dont il vient d'être nommé chef honoraire.

L'empereur et le roi se sont embrassés plusieurs fois.

Allemagne

Le budget militaire en Bavière

Munich, 2 novembre. — La Chambre des députés de Bavière a discuté, dans sa séance d'hier, le budget militaire du royaume.

Au cours des débats, s'est produite une motion significative. M. Daller s'est plaint vivement des charges que le budget militaire fait peser sur la population et a demandé que le temps du service soit réduit à deux ans. Le ministre de la guerre a avoué que les charges sont très dures, mais il a ajouté que les gouvernements confédérés ne pouvaient qu'approuver les raisons pour lesquelles le gouvernement de l'empire a cru devoir, en 1880, augmenter l'armée.

Du reste, le peuple ne songerait pas à se plaindre vivement des charges qui pèsent sur lui si les agitateurs ne l'excitaient constamment. A la fin de la discussion M. Rittler, cléricale, a dit que l'empire, ayant jeté dans la population des ferments de discorde, surtout par le Kulturkampf, ne pouvait se maintenir que par les hautes vertus.

La colonie française à Berlin

Berlin, 2 novembre. — Les Français résidant à Berlin sont réunis au cimetière militaire de la Henselde, pour déposer une couronne sur la tombe des officiers et soldats français morts à Berlin en 1870-71. Un discours a été prononcé par M. le professeur Bourgeois.

Informations diverses

Berlin, 2 novembre. — Les démocrates socialistes condamnés par le tribunal de l'empire ont été transférés dans la maison de détention à Halle, pour y subir leur peine.

Les résultats des élections des campagnes sont moins favorables que ceux des villes pour les libéraux, et c'est le centre qui y gagne le plus de sièges.

Une grande société vient de se former à Hambourg à Cologne, pour la colonisation de la Turquie et l'établissement en Orient des entrepôts de commerce allemands.

Etats-Unis

Attentat contre le président Arthur

Washington, 2 novembre. — Un individu de mine suspecte s'est présenté aujourd'hui à la Maison-Blanche, il était porteur d'un revolver à sept coups qu'il tenait à la main.

Il a demandé à être admis. Naturellement, on lui a mis la main au collet, et on a essayé de le désarmer. Ce n'est qu'après une lutte violente de plusieurs minutes que trois hommes de garde sont arrivés à lui arracher son revolver et à l'arrêter.

une signification que le jeune homme ne pouvait pas ne pas comprendre.

— Vous êtes cruelle, reprit-il, pénétré de douleur. Qu'ai-je fait pour mériter cette injustice déloyale ? Avec quels serments dois-je jurer que je n'aurai jamais d'autre femme que vous ?

Mlle de Sauvebourg ne répondant pas, il crut voir com me une lueur dans ses ténèbres.

— Grand Dieu ! s'écria-t-il, palpitant d'espérance, est-ce parce que vous doutez de moi que vous refusez de me suivre ?

— Non, le doute ne m'arrêterait pas.

— Mais qu'est-ce donc alors, puisque vous méprisez les absurdes propos du monde ? N'est-ce donc pas la liberté, le bonheur, que je vous propose ?

— Elle se redressa fièrement, et d'une voix ferme, répondit :

— Ma conscience !

Norbert fut comme anéanti.

Jusqu'à ce moment, un merveilleux espoir le soutenait, lui faisait oublier l'injure reçue et sa haine ; et voici qu'il lui échappait comme de l'eau qu'il n'aurait essayé de retenir entre ses mains.

Il comprit que rien désormais ne serait capable de faire revenir Mlle Diane sur sa résolution.

Cependant elle continuait :

— Oui, ma conscience, dont je ne saurais étouffer la voix, ma conscience, qui jusqu'ici m'a donné le courage de marcher le front haut, en dépit des murmures que je recueille sur mon passage. En ce moment, elle me crie : « Arrête ! » Je ne passerai pas outre. Si rude que soit mon devoir, et dût mon cœur se briser, je n'y failirai pas, je ne vous suivrai pas.

Un spasme nerveux lui coupa la parole, mais elle le dompta, et reprit avec plus d'énergie :

A suivre

— On pourrait les trouver, monsieur le marquis, mais ce serait cher... bicia cher !

— Eh ! que m'importe !

Mlle de Sauvebourg allait hasarder une objection, Norbert l'arrêta d'un geste.

— Ne me comprenez vous donc pas, Diane ? reprit-il avec la plus extrême agitation : ne devinez-vous pas mes projets ? Ici notre vie ne peut être qu'un long martyre, un odieux caprice de nos parents nous sépare... Il faut fuir. Partons, je saurai bien trouver quelque retraite sûre où nous vivrons heureux et ignorés...

— Mais c'est de la folie ! s'écria Dauman effrayé.

La jeune fille baissa les yeux sans répondre.

— On vous poursuivrait insista le « Président », en vous découvrirait infailliblement.

— Silence !... fit impérieusement Norbert.

Et, s'agenouillant devant Mlle de Sauvebourg, il lui dit d'une voix tremblante de la passion la plus vive.

— Est-ce vrai, Diane, que vous hésitez à me consacrer votre vie, si je vous jure devant Dieu de vous consacrer mon existence toute entière, toutes mes pensées et tout mon être ? Quand je vous le demande à genoux, à mains jointes, refuserez-vous de fuir ?

A la contraction des traits de Mlle de Sauvebourg, on devait croire qu'un violent combat se livrait en elle.

— Je ne puis murmurer-elle enfin, non je ne puis.

D'un bond, Norbert se redressa.

— Ah ! c'est que vous ne m'aimez pas ! s'écria-t-il avec l'accent du désespoir. Fuyez, fuyez, quand je croyais... Vous ne m'avez jamais aimé.

Elle cependant levait vers le ciel ses beaux yeux noyés de pleurs.

— Tu l'entends, ô mon Dieu ! disait-elle avec une

expression sublime, il dit que je ne l'aime pas !

— Alors pourquoi repousser notre seul moyen de salut ?

— Norbert, mon ami !

— Je ne le comprends que trop... le monde vous fait peur ; il y a les préjugés, l'opinion...

Il s'interrompit, accablé du regard de reproche que lui jetait Mlle Diane.

— Faut-il donc, reprit elle, que je descende jusqu'à me justifier ?... Que me parlez-vous de préjugés ! Ne les ai-je pas défies ?... Ai-je craint de me montrer par les chemins, en plein jour, appuyée sur votre bras. Le monde !... Il m'a jugée déjà, quoi que je fasse... Tout ce que nous avons dit, je pourrais sans rougir le répéter à ma mère ; trouvez quelque'un qui le croie. L'opinion ! que peut-elle encore me prendre ? Ne suis-je pas perdue de réputation, alors que jamais les bornes de l'austère pudeur n'ont été franchies ? Quand on parle à Bivron de la demoiselle de Sauvebourg, on ajoute : « Ah ! oui, la maîtresse du jeune marquis de Champdoce ! »

Sa voix était si douce à la fois et si pénétrante, que Dauman lui-même était ému. Il sentait dans le coin de sa paupière ce picotement qui annonce une larme près de venir, quand il crut s'apercevoir que Mlle de Sauvebourg lui faisait un signe.

Il douta. Avait-elle donc la plénitude de son sang-froid ? Était-ce supposable ? Cet accent qui arrivait à une telle intensité d'émotion serait donc joué ?

Norbert, lui, était transporté de colère.

— Qui parle ainsi ? s'écria-t-il, qui ose prononcer votre nom autrement qu'avec un profond respect ?

— Hélas ! mon ami, tout le monde. Et demain, ce sera bien autre chose. Il y a quelques heures, pendant que votre père m'accablait de son mépris, quatre personnes, cachées près de nous, écoutaient...

— C'est impossible.

— Ce n'est que trop vrai, affirma Dauman, je le tiens d'un de ceux qui étaient cachés.

Cette fois, impossible de se faire illusion. Il n'y avait pas à se méprendre au coup d'œil que venait de lui lancer Mlle de Sauvebourg ; elle lui ordonnait de sortir. Pourquoi ne pas obéir ?

— Écoutez, fit-il... On m'appelle... excusez...

Et il sortit, renfermant à grand bruit la porte derrière lui.

Il ne fallait pas moins que ce grand fracas de serres, pour que Norbert remarquât le départ du « Président ».

Il ne s'en sentit ni plus ni moins libre.

— Ainsi, reprit-il d'une voix sourde, le duc de Champdoce n'avait pas eu cette vulgaire prudence, cette délicatesse banale de s'assurer que nul ne pouvait l'entendre ! On écoutait !... Et lui ne se doutait pas qu'en vous outrageant comme il l'a osé faire, il se couvrirait de honte, il se déshonorait !...

— Hélas !...

— Quella folie est donc la sienne ! Notre désespoir présent ne lui suffit pas, il veut encore briser notre avenir... Qu'espère-t-il ? Croit-il ainsi me forcer à accepter cette héritière qu'il m'a choisie, cette Marie de Puymandour que je hais sans la connaître !...

Mlle de Sauvebourg tressaillit : elle la connaissait, elle. Le duc ne lui avait pas dit le nom de la femme qu'il destinait à son fils. Ce nom devait rester gravé dans sa mémoire, comme s'il eût été imprimé au fer rouge dans sa chair même.

— Ah ! murmura-t-elle, c'est Mlle Marie qu'on vous offre...

— Oui, elle... ou plutôt ses millions... S'il s'en trouvait une plus riche dans le pays, fut-elle la dernière des vachères, on me l'imposerait. Mais ma main se sèche et tombera en poussière avant que je la laisse tomber dans la sienne !... Vous l'entendez, Diane !...

Elle sourit tristement et murmura :

Ces deux mots, ainsi prononcés, avaient pour elle

Les paroles incohérentes qu'on lui a entendu proférer pendant la lutte et depuis son incarceration ne laissent aucun doute sur la situation mentale de cet individu. On a évidemment pris toutes les précautions nécessaires à un pas moins pris toutes les précautions nécessaires.

Les Elections législatives en Suisse

On connaît l'extrême importance des élections législatives qui ont eu lieu dimanche dernier en Suisse. Les renseignements qui nous parviennent nous confirment dans l'opinion que la Suisse, par la suite du radicalisme autoritaire, marche de plus en plus à l'aristocratie du pouvoir central, et par suite, à la germanisation, le centralisme suisse étant d'essence allemande.

Partout, au reste, cette germanisation de la Suisse est notable; ceux qui la méritent, il y a cinq ans encore, sont les premiers à la reconnaître aujourd'hui. A Genève et à Neuchâtel, les Suisses allemands font la loi en fournissant aux partis l'appui qui leur est nécessaire pour devenir les maîtres.

Les deux millions de Suisses allemands imposent leurs lois, leurs idées, leurs principes aux cinq ou six cent mille Suisses romands et Suisses italiens. C'est fatal.

Voici, d'autre part, les derniers détails transmis par le télégraphe :

Berne, le 2 novembre. — Elections suisses pour le Conseil national : 79 radicaux centralistes; 83 conservateurs catholiques; 25 libéraux conservateurs. Les membres du Conseil fédéral sont tous réélus.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU PÈRE

LOIRE

Election au conseil général

Saint Etienne, 2 novembre. — Les électeurs du canton de la Pacaudière (Loire), sont convoqués pour dimanche, 6 courant, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général.

Les délégués républicains de toutes les communes de ce canton se réunissent, hier, en vue de cette élection.

Informations diverses

Une nouvelle école laïque de garçons sera ouverte au Marais (St-Etienne), cité Barroin, à partir du 7 novembre, à 8 h. du matin.

L'ouverture du service des tramways à vapeur aura lieu sous peu. On n'attend que les locomotives venant des usines de Sheffield (Angleterre), d'où elles sont parties il y a déjà quelques jours.

Le meeting d'hier

On sait que ce meeting était patronné par les anarchistes. Est-ce pour cette cause que les assistants étaient du double plus nombreux qu'à la réunion de dimanche? Nous ne croyons pas. L'heure était mieux choisie, selon nous, le et la température, plus clémente surtout. Quoi qu'il en soit, 1,800 personnes environ parmi lesquelles nous avons remarqué quelques dames — c'est citoyennes qu'il faudrait dire — avaient pris place sur les gradins de la salle du cirque à l'heure de l'ouverture de la séance, c'est-à-dire à 2 1/2.

A défaut du citoyen Brunel, absent, et va l'apposition soulevée par le nom du citoyen Gillier, la présidence est donnée à l'inévitable citoyen Chalmereau.

Hâtons-nous de lui rendre cette justice qu'il a été très ferme et assez écouté.

Le citoyen Bordat, de Lyon, chef du parti ouvrier de cette ville, dit que tous les gouvernements ont besoin de la guerre pour se maintenir au pouvoir. Gambetta a voulu la sienne aussi bien que l'Empératrice et Clémenceau s'en offrirait une si, demain, il était appelé à gouverner le pays. Ce début en dit plus long que toute la harangue de cet orateur.

Il ne fait aucune différence entre les gouvernements, qu'ils s'appellent de Broglie et Mac-Mahon, Grévy et Gambetta, ou même Louis Blanc et Clémenceau. De là cette conclusion toute naturelle : « Suppression des ministères, des rois, des empereurs, des fonctionnaires, et enfin de toute la machine gouvernementale, » proposée par ce hardi novateur qui, notons-le en passant, a oublié de nous donner un aperçu de ce que pourrait bien être la société si ce but était atteint.

Cela est heureusement plus ridicule que dangereux.

Vient ensuite la lecture d'une lettre, celle du citoyen Emile Gauthier de Paris, qui, indisposé à la suite du meeting de Lyon, s'excuse de ne pouvoir venir catéchiser les Stéphanois auxquels il affirme de loin qu'on doit faire table-rase du vieux monde, dont pas un seul lambeau ne doit subsister. — Ote-toi de là que je m'y mette — est certainement sous-entendu.

Le citoyen Bernard, de Lyon aussi, dit que les armées ne sont entretenues que pour empêcher à un moment donné, par la fusillade, l'accroissement du peuple.

Bonaparte était un coquin qui a été remplacé par plusieurs coquins.

Le jeune Coupat qui fut, on s'en souvient, un des champions du congrès socialiste, dit que le ministère qui nous gouverne est un « ramassis de mandrins » lesquels ne peuvent être jugés par la chambre également composée de « Cartouches et de Mandrins ». — Il fulmine contre les guerres en général mais reconnaît qu'il en est de nécessaires; il est bien entendu que par celles, il entend les révolutions violentes.

Le citoyen Nicolas, après trois tentatives infructueuses, finit, grâce à sa fermeté et à celle du président, par faire entendre des paroles sensées et patriotiques. Il ne vient pas défendre les ministères, mais il se refuse à les croire coupables des monstruosités qui leur sont reprochées.

Ce serait, ajoute-t-il, à désespérer de la France et de notre chère République!! Il ne faut pas jeter le découragement parmi les soldats français, en leur faisant croire qu'ils se battent pour les intérêts financiers de quelques spéculateurs.

(Ces paroles, pleines de sens, reçoivent — naturellement — un accueil glacial.)

Le citoyen Coupat veut, lui, qu'au contraire, on décourage le soldat. Ajoutons que ce jeune patriote n'a pas encore payé sa dette militaire au pays.

Plusieurs orateurs du jour sont présents; la réunion adopte le suivant :

« Les travailleurs stéphanois s'engagent à poursuivre, par les mêmes moyens que la bourgeoisie a employés pour conquérir ses privilèges et emplacements, pour les maintenir, la destruction complète de l'autorité ou gouvernement et de l'exploitation et du droit de propriété. »

On le voit, c'est radical et, heureusement peu pratique.

On s'est séparé aux cris de vive la révolution sociale.

ISSUES

Tribunal civil

Grenoble, 2 novembre. — Composition des Chambres pour 1881-82. — Première chambre : MM. Rivier, président; Gaudet et Chollier, juges; de Beylier, juge-suppléant; Long, commis-greffier.

Deuxième chambre : MM. Piat-Desvial, vice-président; Audier et Lepellet-Dumanoir, juges; Tartan, juge suppléant; Bernard, greffier.

Troisième chambre correctionnelle : MM. Ducasse, vice-président; Mourral et Jean, juges; Deschamps, greffier.

Secours aux écoles

Une subvention de 7,000 francs pour construction d'une école de garçons a été accordée à la commune de Mépieu (arrondissement de la Tour-du-Pin).

Une subvention de 3,700 francs a été accordée à la commune de Saint-André-le-Gaz pour construction d'une école de garçons.

Sociétés autorisées

Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre, la Société musicale de fondation à Saint-André-le-Gaz, sous le titre des « Enfants de la Bourbe de Saint-André-le-Gaz » a été autorisée et ses statuts ont été approuvés.

Les statuts de la Société de secours mutuels créée à Revel-Tourdan ont été approuvés.

La Société du Sou des Ecoles laïques de la Tour-du-Pin a été autorisée et ses statuts ont été approuvés.

Blessures accidentelles

Hier, à deux heures de l'après-midi, Auguste Chauvin, âgé de 29 ans, ouvrier chaudronnier, se trouvait en état complet d'ivresse dans un café du cours Saint-Bruno.

On refusa de lui servir à boire et on le mit à la porte.

En s'en allant, Chauvin brisa une vitre de la devanture et se coupa l'artère. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Richard, Chauvin a été conduit à l'hospice; son état est très grave.

Bal des consorts de 1880

Les jeunes gens faisant partie de la classe de 1880, ont organisé en l'honneur du prochain départ de leurs camarades pour l'armée, un bal au bénéfice du Sou des écoles laïques.

Ce bal aura lieu dans la salle de l'Alcazar, samedi soir, 5 novembre à 11 heures; le prix d'entrée est fixé à 1 fr. 50.

LE DÉCRET DU 18 FÉVRIER

Le monde commercial organise aujourd'hui des réunions publiques dans le but d'obtenir le retrait du décret du 18 février qui prohibe l'entrée en France des viandes d'Amérique.

Le moment est venu, croyons-nous, d'apprécier par des chiffres officiels les conséquences de cette mesure.

L'exportation des salaisons a subi une diminution de 47 millions 537,433 fr. 45 cent. En une année, si les choses demeurent en l'état, les Etats-Unis perdront près de deux cents millions de francs. En 1879, la France a importé 36,575,481 kilogr. de viandes salées de porc.

Les Etats-Unis, si le décret n'est pas rapporté, infligeront à la France une perte à peu près égale en prohibant les vins et liqueurs, ainsi que les soieries. Mais cette mesure sera-t-elle mise à exécution?

La France a exporté, en 1880, aux Etats-Unis : esprits et cordiaux en tonneaux 768,092 dollars; en bouteilles 399,980; vins en tonneaux 970,223 dollars; en bouteilles, 263,857. Total 4 millions 202,452 dollars. Soieries confectonnées et en pièces 42,444,681 dollars; bonneterie, 74,973; autres soieries 4 millions 625,882. Ensemble 46 millions 845,536 dollars. Vins et eaux-de-vie 4 millions 202,452 dollars.

Soit au total en France 108,385,593 francs 20 centimes.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jedi, 3 novembre, 307^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 51; coucher, 4 h. 35. Les jours baissent de 9 minutes.

Ephémérides (1867). Bataille de Montana.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée une instruction relative au concours quidont avoir lieu en 1882 pour l'admission à l'Ecole de guerre.

Le concours s'ouvrira le 15 mars 1882, au chef-lieu de tous les corps d'armée, ainsi qu'à Paris et à Alger.

Les officiers qui désirent être admis au concours dit le ministre, devront remettre leurs demandes à leurs chefs de corps ou de services. Ces demandes seront transmises, avec l'avis du chef de corps et du général de brigade, à l'inspecteur général. Celui-ci établira des états de propositions en faveur des officiers qu'il aura jugés dignes d'être admis au concours, tant par leur instruction que par leurs aptitudes professionnelles.

Les états de propositions devront me parvenir, par votre intermédiaire, le 1^{er} février prochain au plus tard, terme absolu de rigueur. Je vous ferai connaître le résultat de l'examen définitif qui en sera fait par le comité d'état-major.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de contracter des engagements volontaires, en qualité de commis aux écritures des bureaux de l'intendance militaire, sont autorisés à s'engager dans l'étendue du corps d'armée ou de la région dans la circonscription desquels ils résident ou dont ils sont originaires, sauf pour le gouvernement militaire de Paris, qui ne doit pas recevoir d'engagés appartenant aux départements de la Seine et de Seine-et-Oise, et celui de Lyon, qui n'en doit pas recevoir appartenant au département du Rhône, mais ces jeunes gens pourront rester dans leur subdivision de région.

Les intéressés devront se présenter au bureau de MM. les sous-intendants militaires de leurs départements respectifs, et à Lyon, dans ceux de M. le sous-intendant militaire Laurent. Ces fonctionnaires sont chargés, après avoir fait subir aux candidats les examens prescrits, de faire parvenir leurs demandes à qui de droit.

M. le préfet du Rhône, par une circulaire aux maires, auxquels il recommande de donner la plus grande publicité possible, informe que les jeunes soldats de la classe de 1880, les ajournés des classes de 1879 et 1878, reconnus propres au service armé lors des dernières opérations du conseil de révision, et les hommes des mêmes classes dont les appels sont expirés ou n'ont pas été renouvelés, seront appelés à l'activité, savoir :

Les hommes de la première portion du contingent appartenant à l'armée de terre, les 10 et 14 novembre prochain;

Ceux de la seconde portion, le 16 du même mois. L'appel du contingent de l'armée de mer aura lieu le 10 novembre suivant.

Les devancements d'appel sont ouverts, dès à présent, pour les corps auxquels les jeunes soldats sont affectés.

Il est rappelé aux jeunes gens, soumis à l'appel et ayant pris part à des concours de tir en France ou à l'étranger, qu'il est de leur intérêt de se présenter au corps muni des diplômes de prix de tir qui auraient pu leur être délivrés.

Le Journal officiel publie la liste des élèves admis à la suite du concours de 1881 (décisions ministérielles des 18, 22 et 23 octobre 1881) dans les écoles vétérinaires.

L'école de Lyon ne compte que des élèves dispensés de l'examen ensuite de leurs diplômes. Ce sont MM. Chobant, Debanne, Loubat, Montmartin et Plant.

Objets trouvés sur la voie publique et déposés au commissariat spécial de la sûreté, pendant le mois d'octobre dernier :

Un paquet contenant divers effets linge, un longnon, deux tire-bouchons, une pelurine mérinos noir, une paire pantoufles brodées, trois cartes-échantillons de drap, une montre en métal blanc, un bracelet en or, un paquet de peaux de chèvres, une blague à tabac en métal blanc, deux bonnets linge, une broche en fer, trois parapluies, de l'argent et des porte-monnaies.

Les personnes auxquelles appartiennent les objets ci-dessus sont invitées, pour les réclamer, de se présenter de 9 à 11 heures du matin, au bureau des objets trouvés, rue Saint-Jean, au Palais de Justice.

Hier soir, vers 9 heures, une femme ayant des allures singulières, s'engageait sur la passerelle du Collège. Un passant M. Vernet, fabricant d'abats jours, qui avait remarqué ses traits bouleversés la suivit, et arriva juste au moment où, après avoir enjambé la balustrade elle allait se jeter dans le fleuve.

Interrogé au poste voisin, on ne tarda pas à reconnaître que la malheureuse, nommée Victorine Pelissier, âgée de 30 ans, passementière, rue Moucey 119, était atteinte d'aliénation mentale. M. Masson, commissaire de police, a pris aussitôt les mesures nécessaires pour la faire conduire à l'asile de Bron.

Il n'est pas de tracasseries que n'emploient les employés de la Compagnie des tramways à l'égard du bon public.

C'est ainsi que hier, à 10 heures du soir, le contrôleur de la station du quai de Bondy voulait faire descendre de voiture deux jeunes gens de la Demi-Lune, parce qu'ils avaient oublié de lui remettre leurs billets de correspondance, et refusaient de payer leur place à nouveau. Ceux-ci ne veulent pas quitter la voiture, de là l'intervention des gardiens de la paix, longs pourparlers, et enfin réclamations de nombreux voyageurs, bien légitimées par le retard de plus d'un quart-d'heure occasionné par cet incident ridicule.

A bout de patience, deux d'entre eux prennent le parti d'aller se plaindre au commissaire de police de la Permeigère, qui leur conseille d'actionner la Compagnie.

Ah! le bon billet!

Il y avait déjà quelques jours que les ouvriers italiens toujours si prompts à jouer du couteau, n'avaient pas fait parler d'eux; cela ne pouvait durer.

Hier, à onze heures du soir, trois individus ont attaqué sur le chemin de Gerland, un sieur Louis Thevenon, âgé de 30 ans, manoeuvre, et après l'avoir frappé de plusieurs coups de couteau à la tête, l'ont laissé tout sanglant sur la chaussée. Après ce bel exploit, ils se réfugièrent dans l'établissement tenu par M. Pelroto.

Un témoin de la rixe, M. Charvy, s'empressa de prévenir les gardiens de la paix, qui, malheureusement arrivèrent lorsque les coupables avaient déjà décampé.

Le blessé a été conduit, en voiture, à l'Hôtel-Dieu, où l'interno de garde constata qu'il n'avait pas reçu moins de sept blessures, sa vie ne paraît pourtant pas en danger.

Les agresseurs sont activement recherchés.

A minuit et demi, des cris plaintifs partis de la rue Saint-Joseph, attirèrent l'attention des gardiens de la paix. Ils trouvèrent étendue sur le trottoir, en face du n° 70, la nommée Louise Blanc, repasseuse, qui leur raconta, qu'au moment où elle ouvrait sa porte d'allée, un individu inconnu l'avait brutalement saisie par le cou, et après l'avoir brutalisée, avait pris la fuite.

Une enquête est ouverte.

Un chien de chasse, présentant tous les symptômes de la rage, parcourait hier le quartier de la Guillotière.

Son poil hirsute, ses yeux sanglants et sa queue pleine d'une écume jaunâtre, le rendaient tout à la fois hideux et terrible à voir. Deux gardiens de la paix qui s'étaient mis à sa poursuite, l'attaquèrent courageusement; à coups de sabre et parvinrent à l'abattre.

Le cadavre a été transporté à l'école vétérinaire pour y être autopsié.

M. Favot, gardien à la halle des Cordeliers, commis l'impulsion de descendre d'un tramway en marche, rue de la République, est tombé lourdement sur le pavé et s'est fait une sérieuse contusion à la tête.

Après avoir reçu les soins les plus empressés à la pharmacie Lamante, il a été reconduit à son domicile.

Quatre valeureux fils de Mars, Banque, d'une payse, suivaient, hier soir, la rue de la République, lorsqu'un passant mal avisé, le sieur Durand, se dressa devant eux, les déplaçant à l'adresse de quelques quolibets mal déplaçés à l'adresse de leurs compagnes. Les champions de la beauté ont jeté sur le mauvais plaisant, le roué, les coups et le laissèrent tout sanglant sur le pavé.

Les gardiens de la paix, survenus sur les coups faits, se mirent à la poursuite des coupables, qui ne purent les rejoindre.

Deux sergents du 99^e de ligne menaient hier soir grand tapage dans le débit de boissons tenu par Mme Boisson — un nom bien approprié.

Ces deux militaires qui étaient dans un état complet d'ivresse, après avoir brisé quantité de verres et plusieurs carreaux de vitres, cherchaient à faire de la consommation. L'air de prendre une attitude inquiétante lorsque l'arrivée des gardiens de la paix mit en fuite les perturbateurs.

Malheureusement pour eux, on avait pu prendre leurs numéros matricules, et d'après le rapport adressé à la place, il y a tout lieu de croire qu'ils auront à se repentir de leur équipée.

Une jeune et accorte artiste, Mlle Maria F., domiciliée rue Confort, se promenait hier soir, rue de la République, lorsqu'elle remarqua que depuis un certain temps elle était suivie pas à pas par un individu inconnu. Elle en attribua naturellement la cause aux charmes de sa personne, lorsque, face au Théâtre Bellecour elle sentit une main indésirable qui lui pressait la taille et cherchait à lui prendre sa montre et son porte-monnaie.

A ses cris, les gardiens de la paix accoururent et arrêtèrent l'audacieux et maladroit filou, qui a refusé de faire connaître son nom.

Les jours de fête, une foule nombreuse assiège les stations des tramways; aussi messieurs les pickpockets sont toujours assurés d'y trouver une proie facile.

C'est ainsi qu'hier à 7 heures du soir, à la station de Perrache, un de ses adroits filous a enlevé un porte-monnaie, contenant 52 francs, dans la poche de Mme Schwieger, demeurant place Tholozan, 19, au moment où elle prenait place dans la voiture.

Plainte a été déposée au bureau de police.

Une pièce de vin de 215 litres était depuis cinq jours abandonnée dans l'allée de la maison portant le n° 11 de la Grande-Rue de la Guillotière. M. le commissaire de police averti, a fait en vain toutes les recherches nécessaires pour découvrir le propriétaire.

En fin de compte, la pièce a été remise en lieu sûr, en attendant qu'elle soit réclamée.

La nuit dernière, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cuisine de l'hôtel tenu par M. Klein, au camp de Sathonay.

Le feu a été mis par un fourneau mal éteint, rayons en planches placés au-dessus et s'est rapidement communiqué aux meubles qui garnissaient la pièce.

A 2 heures du matin, l'alarme fut donnée par un passant attardé, dont la lueur projetée par les yeux avait attiré l'attention. Grâce aux premiers secours apportés par les voisins et les sapeurs-pompiers, tout danger fut bientôt écarté.

Les pertes évaluées à une somme de 500 francs environ, sont couvertes par une assurance.

Avant-hier, à 10 heures du matin, le feu s'est déclaré milieu d'un tas de fagots, entassés dans la cour de la maison de M. François Montessuis, propriétaire à Chessy-les-Mines.

A la première alarme, les habitants de la commune ne s'accoururent et parvinrent, après de vains efforts, à préserver la maison d'habitation.

Les pertes se bornent à la perte de quelques centaines de fagots. M. Montessuis était assuré par la Compagnie le Phénix.

De l'avis de tout le monde, la meilleure préparation contre les affections de poitrine est le sirop de Vaise. Un seul flacon suffit pour guérir en deux ou trois jours : rhumes, bronchites, coqueluche, catarrhe, on peut le donner sans crainte, il ne contient pas d'opium. C'est en déduisant l'irritation qu'il guérit la toux. Demander aux personnes qui en ont déjà fait usage de demander sous le nom de sirop de Vaise.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 2 novembre, 4 h. 50 soir.

Température : La situation atmosphérique se transforme assez rapidement sous l'action d'une bourrasque qui, dès le 31 octobre, occasionnait une diminution de pression en Irlande.

A Lyon, le baromètre baisse depuis hier soir, un courant de sud qui s'est établi dans les hautes régions de l'atmosphère s'abaisse progressivement et déjà s'est fait sentir à Mont-Verdun; par suite des brouillards se forment dans les régions inférieures ou l'air est plus froid.

Pendant la nuit dernière, le ciel s'est éclairci et le thermomètre est descendu très-bas. Le minimum a été de 3° 1 sous l'abri et de 4° à l'air libre; il y a eu gelée blanche. Mais la température moyenne s'est un peu relevée et va monter encore.

Temps probable : Ciel orageux ou couvert, averses.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 31 octobre.

La réponse des primes s'est faite sans déplaisir le niveau où les valeurs étaient établies à la fin de la semaine dernière, sauf en ce qui concerne le 5 0/0, qui se traite à une heure et demie, moment psychologique de la journée à 110,75. C'est au reste le marché de ce fonds qui présente la plus grande animation; le reste de la cote est calme.

Quelques actions financières et quelques valeurs industrielles accentuent les tendances à une sérieuse reprise, qu'on leur voyait précédemment, entre autres le Crédit Foncier, la Banque d'Escompte, la Banque de Paris, le Crédit Général Français, le Crédit de France, la Banque de Prêts à l'Industrie.

Les Chemins français sont en progrès, le Nord à 1,110, le Midi à 1,320.

Les titres des grandes Sociétés industrielles, Suez, Gaz, Panama, sont bien tenus.

Le 5 0/0 italien est en progrès à 88,40, le Turc à 14,50.

CHOSSES & AUTRES

M. Alphonse Daudet

Le curieux portrait littéraire de l'auteur de *Nana* et *Le Nabab*; il est détaché du dernier volume de critique publié par M. Emile Zola.

M. Daudet ne fait plus de vers depuis longtemps. Il rimait et d'une façon fort aimable, lorsqu'il courait encore la bohème, dans le printemps de son âge. On sait quelle place il a su se faire depuis cette époque, déjà lointaine. Il a commencé par des contes délicieux; il a continué par des romans, dans lesquels il a de plus en plus élargi son cadre; enfin, il en est arrivé à son dernier volume, le *Nabab*, l'œuvre la plus forte qui soit sortie de sa plume, et qui est une étude parisienne d'une grande largeur. Aujourd'hui, le romancier écrase le poète.

Mais M. Daudet, je le sais, aime à se rappeler le poète qu'il a été. Sans doute, sa place dans la poésie contemporaine est modeste, et ce n'est pas moi qui me plaindrai de le voir s'enfermer dans la prose. Mais il n'en a pas moins été un poète très fin, très délicat, et il mérite, en somme, qu'on ne l'oublie pas.

A cette époque, il marchait en pleine fantaisie. L'amour du Paris moderne, des tableaux de la vie contemporaine ne l'avait pas encore pris tout entier. Il rêvait aux étoiles, buvait de la rosée, se montrait tendre pour les fleurs et les papillons.

Tout frais débarqué de la Provence, avec un rayon de soleil dans les yeux, il n'avait certes pas des idées éphémères dans la tête. La note attendrie surtout lui plaisait. Il aimait les vers trempés d'une larme et d'un sourire.

On n'aurait pas trouvé en lui une seule des poses olympiennes des Parnassiens, pas plus qu'il ne se serait laissé aller aux crudités et aux joyeuses sottises de MM. Leconte de Lisle et Bouchor. Il jouait d'une flûte aux sons purs et un peu grêles qui lui apportait bien en propre.

Mais il n'a pas écrit plus d'un millier de vers. Il n'a tous réunis sous le titre général : *Les Annonces*. Même pour compléter le volume, on a dû ajouter quelques contes en prose.

Les titres des pièces diront suffisamment le caractère poétique de ce recueil : *La Vierge à la crèche*, *Les Éclairs*, *Clairière*, *Le Rouge-Gorge*, *Les Aventures d'un pailleur* et d'une *belle-à-bon-Dieu*.

Mais il y a surtout une pièce qui est célèbre. Je veux parler des *Primes*, une suite de trios que les comédiens ont dits certainement dans tous les salons de Paris.

Cette pièce est charmante, et, pour connaître M. Daudet poète, il suffit de la lire.

Légende sur Hortense Schneider

Il existe une jolie légende sur la vocation théâtrale d'Hortense Schneider, la nouvelle comtesse de Bénédict.

On sait que la célèbre actrice est née en 1835, à Bordeaux, rue Sainte-Catherine. Son père, qui était tailleur, la mena deux ou trois fois au Grand-Théâtre. Au soir, elle répétait tout ce qu'elle avait entendu, prose ou vers.

En 1847, au moment où elle venait d'avoir douze ans, on voulut la faire travailler à l'établissement. C'est pourquoi on lui donna les outils de la profession : des aiguilles et une paire de ciseaux.

L'enfant repoussa le tout d'un air de dédain.
— Que prétends-tu donc faire pour gagner la vie? lui dirent ses parents.
— Je veux être une actrice célèbre! répondit-elle sans broncher.

Le vieux tailleur chercha à combattre cette résolution. Alors Hortense courut à la cuisine, y prit un couteau à découper et dit, dans un bel élan tragique :
— Si je ne suis pas actrice, je me tue!

Effrayés, les parents finirent par céder.
Qu'auraient-ils répondu, si elle leur eût dit :
— Je serai comtesse!

Un souverain exotique

Le roi Abberkout, voisin du Dahomey, a l'intention de faire une excursion en Europe et doit débarquer prochainement à Marseille.

Ce souverain a, paraît-il, une énorme tête et des bras d'une longueur démesurée; à côté de cela, il est de très petite taille et porte constamment un costume rouge.

Sa Majesté est fort occupée dans ses Etats, où elle remplit les fonctions de receveur des contributions, de juge, de bureau, de ministre, etc.

On prétend aussi qu'il n'y a que peu d'années que le roi Abberkout a renoncé à manger de la chair humaine.

Henri Herz et Verdi

Nous trouvons l'anecdote suivante dans le feuilleton musical de M. Oscar Comettant au *Siccle* :

Henri Herz se trouvait cet été à Milan. Il rencontra, au conservatoire de cette ville, Verdi. L'auteur d'*Aida* se mit au piano et joua quelques mesures d'un concerto.

— Connaissez-vous cela? demanda-t-il à Henri Herz.
— Autant, répondit le pianiste, demander à père s'il connaît ses enfants : c'est le début de mon premier concerto.

— A la bonne heure. Eh bien ! il y a juste quarante ans que je me présentai dans cette maison pour être admis comme élève dans une classe de piano. Je jouai devant mes examinateurs ce concerto, et....

— Vous fûtes refusé ?
— Juste.
— C'est ma faute, répondit en souriant Henri Herz.
— Non, c'est la mienne. Voyant que je n'étais pas né pour briller comme pianiste, je me suis mis, en désespoir de cause, à travailler la composition. Je ne m'en plains pas.

— Ah ! répliqua Henri Herz, si tous ceux qui ont exécuté plus ou moins mal mon premier concerto avaient, par dépit, écrit *Il Lombardi*, *Rigoletto*, *Il Trovatore*, *La Traviata*, *Aida*, je serais fier de cette première œuvre, et je jappellerais le concerto de la gloire.

Mots de la fin

Connue l'histoire des gens qui arrivent.
Un parvenu à un de ses copains pas heureux.
— Moi je suis arrivé à Paris avec douze sous dans la poche, et j'ai douze mille francs de rente; et toi ?
— Moi j'y suis arrivé un vendredi et un treize. Juge un peu.

Dans une des dernières chasses à courre d'un domaine jadis royal.
Le prince suivi de son fidèle ami est obligé de faire sauter un fossé à son cheval; l'ami en fait autant.

Le cheval du prince a tout juste pu atteindre l'autre bord du fossé.
Le prince faisant reprendre le galop à son cheval :
— Surtout ! j'ai manqué de tomber dans le fossé.
L'ami fidèle !
— Ah ! prince ! il en est été comblé de joie.

En police correctionnelle :
— Prévenu, vous avez déjà subi cinq condamnations pour escroquerie, coups et blessures, vagabondage...
— N'insistez pas, mon président; je vois mon banquier dans la salle et vous pourriez nuire à mon crédit!

BOURSE DE LYON

Du 2 Novembre 1881

Rentes	Comptant	Actives
2 0/0.....	84 75	Gar de Lyon.....
3 0/0 amortissable ..	85 75	Gar de la Guillotière.....
4 1/2.....	—	Mines de la Loire.....
Italian.....	—	Montrambert 900.....
Turc.....	14 75	St-Etienne.....
Hongrie 6 0/0.....	—	Rive-de-Gier 65.....
Autrichien 4 0/0.....	—	Société Lyonnaise.....
Russe 6 0/0.....	—	Bataux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0.....	—	Baux.....
Deite Egypt. unifiées ..	—	Dombes.....
Actions		Abattoirs.....
Crédit mobilier.....	—	Verrières L. et Rhône.....
Crédit mob. Espag.....	—	Croix-Rouge.....
Crédit Lyonnais.....	867 50	Obligations
Union générale.....	2500	Ville-de-Lyon.....
B. Hypothéc. France.....	—	Ville-de-Paris 1874.....
Soc. foncière Lyonn.....	—	Ville-de-Paris 1871.....
Banque Ottomane.....	—	Lombardes-anciennes 253.....
Paris-Lyon-Médit.....	—	Lombardes-nouvelles 282.....
Société Autrichienne.....	750	Loire.....
Lombard-Vénitien.....	229 50	Saint-Etienne.....
Saragossane.....	750	Rhône-et-Loire 4 0/0 560.....
Nord-Espagne.....	702 50	Paris-Lyon-Médit.....
Autr.....	2350	—

SPECTACLES DU 3 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui, jeudi, *Le Maître de Chapelle*.
Mireille, opéra-comique.

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2, *Un Voyage en Italie*.
Médie nouvelle en 3 actes.
Deux mortels blancs, vaudeville.

Théâtre-Bellecour
Aujourd'hui, *relâche*.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léonard.
Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.
Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées d'opéra.

LE GRAND ALBUM ILLUSTRÉ

du Rhône et de la Loire
CONTIENDRA
Les plans de Lyon et de Saint-Etienne
Historique des monuments (avec gravures)

SALLES DES THÉÂTRES

(GRAVURES COLORIÉES)
Renseignements sur les Administrations :
Préfectures, Mairies, Tribunaux, Collèges,
Postes, Télégraphes, Académies,
Journaux, Banques, etc.

INDICATEUR ET TARIF

Des Tramways, Voitures de place, Bateaux-Omnibus, etc.
Noms et adresses des Messagers, Commissionnaires, Localités desservies, dates et jours de départ.

Les Annonces sont reçues à
L'Agence V. FOURNIER
14, RUE CONFORT, 14

HERNIES

Le rédacteur en chef, P. ANSEQUIN.
Lyon — Imprimerie du *Journal de la Bourse* du Rhône
18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

Le **Vendredi 4 novembre 1881**, à onze heures du matin, sur la place Reichstadt à Lyon, il sera vendu : **Bureau, Chaises, Commode, Fusil, Pendule, Placard, Vaisselle**, etc.; le tout saisi. 1410

ON DEMANDE A louer
Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

Mme **STÉPHANIE** prônerait par les cartes et les lignes de la rue des Capucins 1. an ?

LE FINANCIER DES COMMUNES
95,000 Abonnés
Liste de toutes les Valeurs
COURS DE TOUTES LES VALEURS
15, CHANSSÉE D'ANTHÈME, PARIS
BANQUE DES COMMUNES
ORGANE FINANCIER

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des Banques Départementales
62, Rue de Provence, PARIS
Adresse gratuitement à toute personne qui en fait la demande, sa
CIRCULAIRE FINANCIÈRE
dont les renseignements ont enrichi sa clientèle

JE guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Voies urinaires les plus rebelles (de midi à 6 heures). **DUMONT** spécialiste, r. Rochecouart, 34 Paris — Trait. par correspondance

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.
CAPITAL : 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
Société anonyme. Capital 100 mil. de fr
4, rue de la Paix, à Paris
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque
CENT SIX MILLIONS de FRANCS
En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix net de 485 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.
Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés, à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial; — à la Société de Dépôts et Comptes courants; — au Crédit Lyonnais; — à la Société Générale; — à la Société Financière de Paris; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas; — à la Banque d'Escompte de Paris.
Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

10 à 15% de ROYER
CERTAIN
CAPITAL GARANTI et toujours disponible
Opération sérieuse et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE
36, Avenue de l'Opéra — Paris

LES DOULEURS
Articulaires ou nerveuses refroidissements etc. etc. sont guéris promptement par le vrai bain résineux, médication sans rivale.
Rue de Vendôme, 76, (Bellecour)

QUATRIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
Le Journal de la Bourse
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER
Mémorandum, guide indispensable de l'épargne nationale au point de vue exclusif des intérêts français
PARAIT LE DIMANCHE — 52 N° DE 16 GRANDES PAGES
Imprimé en caractères français, avec Supplément double en toutes occasions gratuites
Tout ce que l'épargne nationale doit connaître et faire, pour échapper aux pièges de la spéculation anti-nationale, est indiqué par le *JOURNAL de la BOURSE*, notamment de dédicé à Paris, au chef de notes influentes étrangères et hostiles aux institutions de la France.
50 Centimes
Il résume tous les Journaux Financiers; Il publie tous les Tirages; Il donne le compte rendu de toutes les Assemblées d'Actionnaires; Il rappelle les échéances de toutes les Emissions; Il indique le montant de tous les Coupons; Il indique les tirages de toutes les Sociétés; Il indique les Arbitrages et les Placements; Il traite spécialement toutes questions d'Assurances; Il se charge des Opérations de Bourse au comptant et à terme.
Le *JOURNAL de la BOURSE* est dirigé par M. FÉLIX AÛGÉ, Directeur général de la SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU JOURNAL DE LA BOURSE
14, rue Confort, LYON — 14, RUE CONFORT, LYON

MAISON FONDÉE EN 1863
AGENCE DE PUBLICITÉ
V. FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort — LYON
AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON
TARIF
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres..... 20 fr
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres..... 5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres..... 15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres..... 10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins
VINS DU ROUSSILLON
Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon par. 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect. nu, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année *Journal Financier* 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
9 FRANCS PAR AN
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées en bourse. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

QUATRIÈME ANNÉE
L'UNION VINOICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
PARAISANT LE DIMANCHE
ABONNEMENTS :
Un an..... 6 francs
Six mois..... 3 francs
Trois mois..... 1 franc
Europe, un an..... 4 francs
Amérique..... 20 francs
BUREAUX :
Imprimerie ROUSSAUD,
3, rue Tison d'Argence, ANGOULÈME.

A LOUER IMMÉDIATEMENT
UN LOCAL
sis quai de l'Hôpital
Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL
FER BRAVAIS
(FER DIALYSE BRAVAIS)
Adopté dans les Hôpitaux. — Recommandé par les médecins.
Contre Anémie, Chlorose, Débilité, Épuisement, Pertes blanches, etc.
Le Fer Bravais (fer purifié en petites concentrations) est le meilleur de tous les toniques et le reconstituant par excellence; il s'a si adre, si savouré et ne produit ni constipation, ni diarrhée, ni échauffement, ni fatigue de l'estomac; de plus si ne se décolorie jamais les dents, c'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure un mois.
Bien se méfier des imitations dangereuses et exiger la marque de fabrique ci-jointe.
DÉPÔTS PRINCIPAUX A PARIS : 18, rue Lafayette et Avenue de l'Opéra, 80
Lyon: Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermond, Monvenon, successeur de docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signoud, successeur; Antoine Lestra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousquet, Cherbano et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle Gonon frères, Verrière, Biétrix aîné et Cie, Châtelier et Bartoloin, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie mixte de Mazade et Déroz. — (Général) Pailsson et Aliberti, Léorès.